



61^e RAPPORT DE GESTION

2017/2018

LIZERNE ET MORGE S.A. SION

ACTIONNAIRES

FMV SA (FMV)	20 %
Ville de Sion (SION)	70 %
Ville de Sierre (SIERRE)	10 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2020.

MM.	Christian Bitschnau	à Sion, Président
	Nicolas Antille	à Veyras, Vice-Président
	Florian Chappot	à Sion
	Raphaël Marclay	à Sion
	Paul Michellod	à Leytron
	Philippe Varone	à Sion

Représentant des communes concédantes

M. Christophe Germanier, à Conthey

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Raphaël Morisod, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

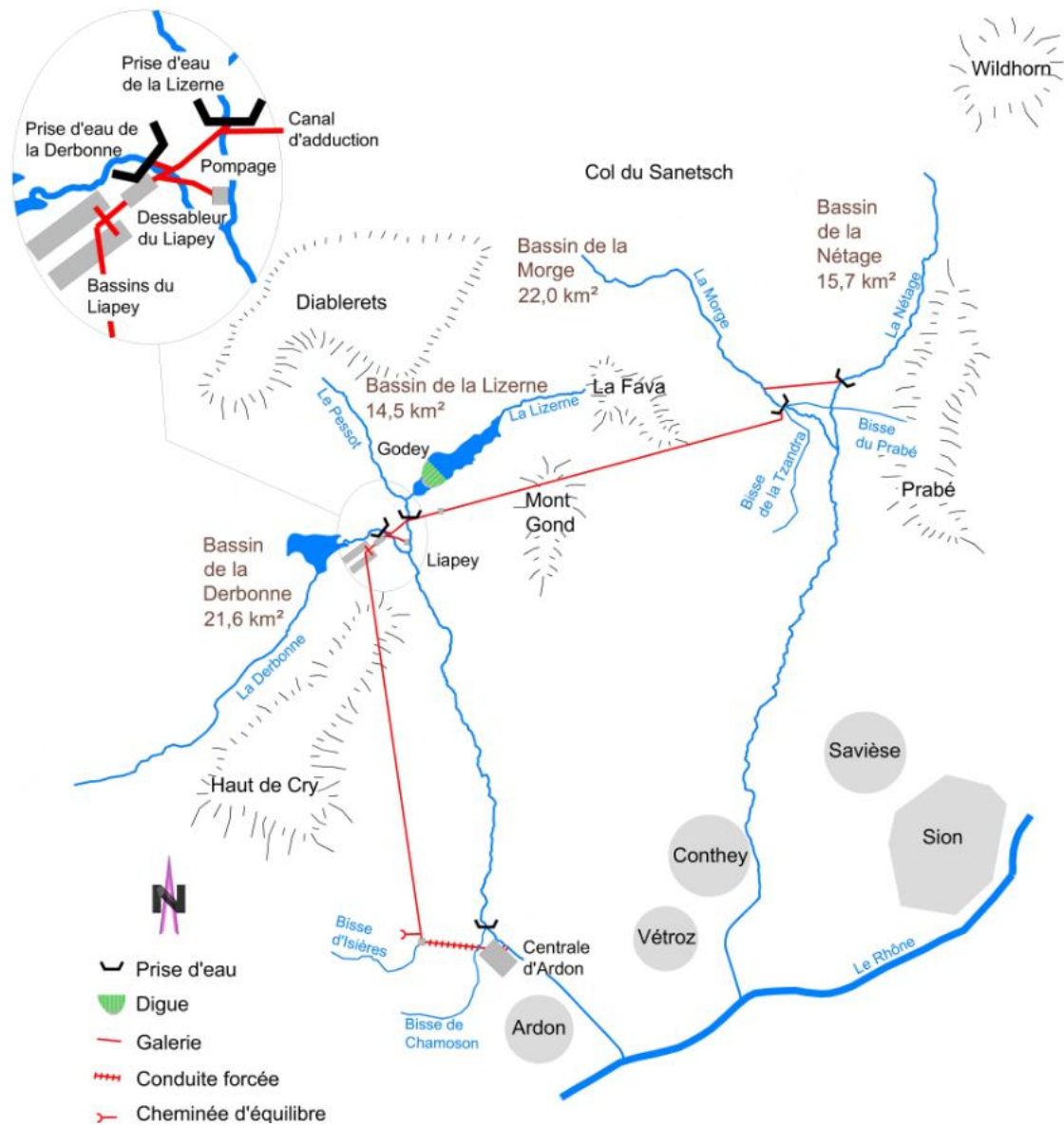
M. Jean-Albert Ferrez, à Verbier

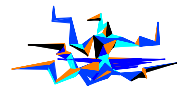
ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire FIDAG SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion





EXPLOITATION

La production hydroélectrique de la centrale d'Ardon s'est élevée à 83 % de la moyenne multiannuelle. Ce mauvais résultat s'explique essentiellement par l'enneigement très déficitaire de l'hiver 2016/2017. Au niveau national, la moyenne des précipitations hivernales n'a représenté que le 50 % de la norme 1981 – 2010.

Les révisions des groupes de production se sont déroulées comme de coutume durant la période d'étiage. A cette occasion, la vanne sphérique du groupe 2 a été démontée afin d'effectuer les travaux de maintenance nécessaires.

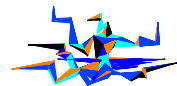
La visite quinquennale de la digue du Godey s'est déroulée le 29 septembre 2017. Les experts ont relevé le bon état général de l'ouvrage et confirme son aptitude à remplir la fonction d'accumulation.

La retenue du Godey a également été vidée en période de basses eaux afin de procéder à divers contrôles au niveau de la prise de fond et de la conduite de vidange dont le revêtement anticorrosion a été remplacé l'automne précédent.

L'assainissement des bassins versants de la Morge, de la Lizerne et de la Derbonne est en voie de finalisation conformément à l'art. 80 de la LEaux. La mise à l'enquête des mesures par le Canton du Valais est attendue pour le printemps 2018. Les études relatives à la gestion des éclusées du Rhône intègrent dorénavant les cours d'eau latéraux. Suite à la décision du 20 mars 2018, Lizerne et Morge SA se voit notifier, par l'autorité, l'obligation d'assainir les éclusées de la Lizerne sur le tronçon de restitution des eaux de turbinage entre la centrale d'Ardon et le Rhône.



Digue du Godey : exposé du géologue lors de l'expertise quinquennale

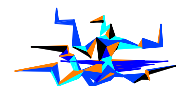


ADMINISTRATION

La procédure relative au recours de Lizerne & Morge SA contre le modèle d'imposition du bénéfice des sociétés hydroélectriques valaisannes des années 2009 et suivantes suit son cours. Le canton a taxé provisoirement les années 2012 à 2015 sur la base du dividende publié.

Le Conseil d'administration a élu, lors de sa séance du 31 août 2017, M. Christian Bitschnau, Président pour une année, M. Nicolas Antille, Vice-Président et MM. Florian Chappot, Raphaël Marclay et Philippe Varone, Membres.

Conformément à l'article 21 des statuts, il appartiendra à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice écoulé d'élire l'organe de révision pour l'exercice 2017/2018.



Période

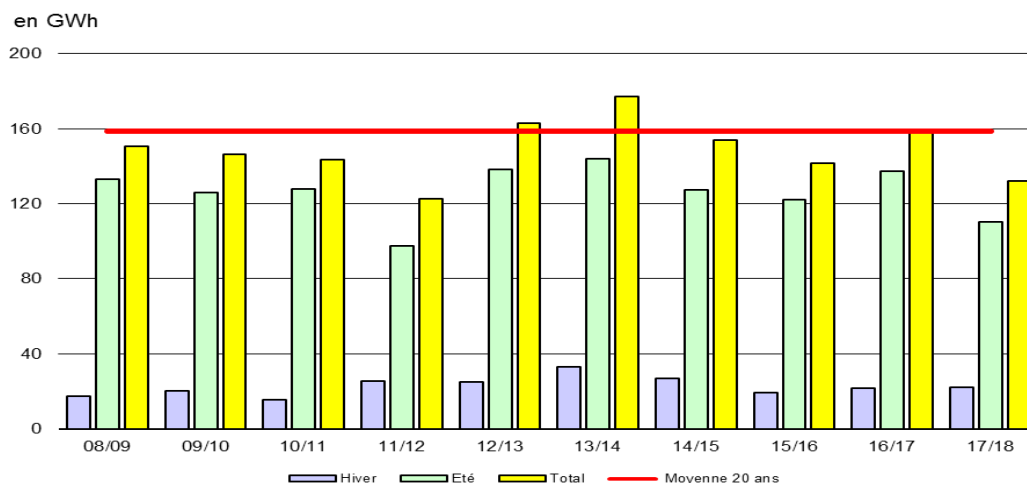
Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Production d'énergie à disposition des partenaires

La production des alternateurs de l'année 2017/2018 se situe à 16.80 % en dessous de la moyenne des 20 dernières années.

La production de l'aménagement se répartit de la manière suivante :

	2017/2018 MWh	2016/2017 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	110'187	137'510	133'652
Production d'hiver	21'964	21'652	25'174
Production annuelle brute	132'151	159'162	158'826
Ajustement	- 4'374	- 3'787	- 6'905
Production à disposition des partenaires	127'777	155'375	151'921



Après déduction de l'énergie d'ajustement, la production à disposition des partenaires s'élève à 127'777 MWh.

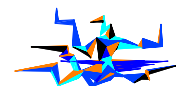
Production d'énergie bénéficiant des FFS*

Le groupe auxiliaire a produit durant l'année hydrologique 886 MWh. Cette production représente environ le 93,46 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

* FFS: financement des frais supplémentaires selon l'art. 7, al. 7 de la LEnE et les art. 5a à 5c de l'OEne, valable jusqu'au 31 décembre 2035.

Personnel

Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

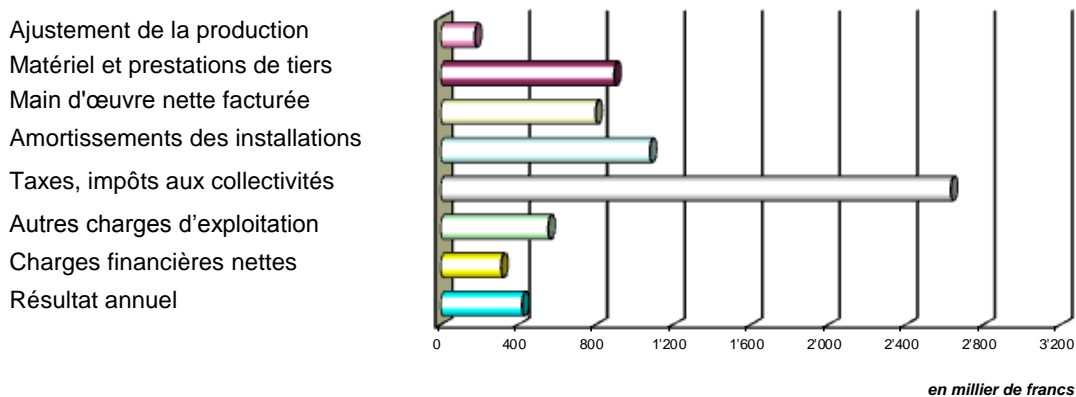


COMPTES ANNUELS

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2017/2018 s'élève à CHF 5.913 mio, en diminution de CHF 1.165 mio par rapport à l'exercice précédent.

Le total des dépenses prises en charge par les partenaires s'élève à CHF 5.652 mio contre CHF 6.824 mio l'année précédente. Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base d'un dividende fictif de 8 %.



Le dividende 2017/2018 proposé à l'Assemblée générale se monte à 4 % du capital-actions.

Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent le groupe auxiliaire ainsi que l'utilisation du réseau par esr.

Le compte de régularisation de l'actif englobe principalement des primes d'assurances payées d'avance ainsi que l'indemnité de compensation de l'arrêt de la centrale de Balavaud.

Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent les fournisseurs payés après la clôture ainsi que la note de crédit aux partenaires pour la normalisation des frais de partenaires.

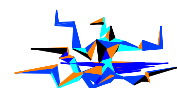
Le compte de régularisation du passif englobe principalement les redevances courues, des travaux en cours, les intérêts courus ainsi que des primes d'assurances à payer.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations avec les normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend notamment une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

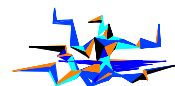
Organe de révision

L'Assemblée générale du 31 août 2017 a confié le mandat de révision, pour une année, à la Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2017/18	2016/17
Frais annuels à la charge des partenaires	5	5 652	6 824
Ventes d'énergie et d'eau à des tiers		551	485
Remboursement de prestations		19	137
Ajustement long de la production		362	299
Autres produits d'exploitation		292	388
Produits d'exploitation		6 876	8 133
Ajustement court de la production		-177	-212
Matériel et prestations de tiers		-887	-801
Main d'œuvre facturée	18	-800	-981
Charges des concessions	6	-2 190	-2 649
Amortissements		-1 080	-1 563
Autres charges d'exploitation		-556	-650
Impôts sur le capital et impôts divers		-223	-222
Charges d'exploitation		-5 913	-7 078
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		963	1 055
Produits financiers		0	0
Charges financières	7	-313	-327
Produits/Charges hors exploitation	8	-8	5
Résultat avant impôt sur le bénéfice		642	733
Impôt sur le bénéfice	9	-221	-312
Résultat		421	421



BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2018	31.03.2017
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		5 678	5 072
Créances résultant de ventes et de prestations	11	62	445
Autres créances à court terme	12	0	1
Actifs de régularisation	13	65	98
Actif circulant		5 805	5 616
Immobilisations corporelles	10	28 401	29 245
Immobilisations incorporelles	10	211	217
Actif immobilisé		28 612	29 462
TOTAL DE L'ACTIF		34 417	35 078
Dettes résultant d'achats et de prestations	15	493	279
Dettes financières à court terme portant intérêts	16	1 000	1 000
Passifs de régularisation	17	4 254	4 150
Capitaux étrangers à court terme		5 747	5 429
Dettes financières à long terme portant intérêts	14	17 000	18 000
Capitaux étrangers à long terme		17 000	18 000
Total des capitaux étrangers		22 747	23 429
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve légale issue du bénéfice		1 249	1 228
Résultat de l'exercice		421	421
Capitaux propres		11 670	11 649
TOTAL DU PASSIF		34 417	35 078

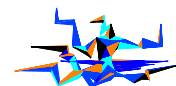


TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en mille CHF	2017/18	2016/17
Bénéfice de l'exercice	421	421
Amortissements	1 080	1 563
Cash flow	1 501	1 984
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	735	3 212
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	2 236	5 196
Investissements nets sur immobilisations corporelles	-230	-510
Flux de fonds relatifs aux investissements	-230	-510
Free cash flow	2 006	4 686
Dividende distribué	-400	-400
Variation des dettes financières à long terme	-1 000	-1 000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-1 400	-1 400
Variation des liquidités	606	3 286
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	5 072	1 786
Liquidités à la fin de l'exercice	5 678	5 072
Variation des liquidités	606	3 286

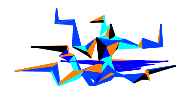


TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.04.16	10 000	1 207	421	11 628
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2016/17			421	421
Capitaux propres au 31.03.17	10 000	1 228	421	11 649

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.04.17	10 000	1 228	421	11 649
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2017/18			421	421
Capitaux propres au 31.03.18	10 000	1 249	421	11 670

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

La Lizerne & Morge SA est une société anonyme dont le siège est à Sion.

Personnel

Le personnel est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement.

2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan, aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2052.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

3- Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Lizerne & Morge SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.



4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques ou de tiers, avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le contrat de partenaires, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.

6- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2017/18	2016/17
Redevances hydrauliques aux communes	902	1 087
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	1 288	1 562
Total	2 190	2 649

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais ainsi que les redevances hydrauliques et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. L'impôt spécial (60 %) et les redevances hydrauliques (40 %) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

7- Charges financières

en mille CHF	2017/18	2016/17
Intérêts sur emprunts	313	326
Autres frais financiers	0	1
Total	313	327

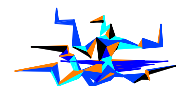
8- Produits/Charges hors exploitation

en mille CHF	2017/18	2016/17
Produits hors exploitation	24	5
Charges hors exploitation	-32	0
Total	-8	5

9- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2017/18	2016/17
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	221	312
Rattrapage des exercices précédents	0	0
Total	221	312

Le bénéfice imposable de l'exercice 2017/2018 a été déterminé sur la base d'un dividende fictif de 8%.



10- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations au 31.03.2017 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.16	660	69 795	10	350	70 815
Entrées	0	436	510	0	946
Sorties	0	0	-436	0	-436
Valeurs d'achat au 31.03.17	660	70 231	84	350	71 325
Amortissements cumulés au 01.04.16	-660	-39 513	0	-127	-40 300
Amortissements 2016/2017	0	-1 057	0	-6	-1 063
Amortissements non planifiés	0	-500	0	0	-500
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.03.17	-660	-41 070	0	-133	-41 863
Valeur comptable nette au 31.03.17	0	29 161	84	217	29 462

Les immobilisations au 31.03.2018 se sont modifiées de la manière suivante :

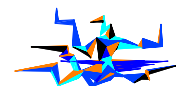
en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.17	660	70 231	84	350	71 325
Entrées	0	230	0	0	230
Sorties	0	0	-0	0	0
Changement de positions	0	84	-84	0	0
Valeurs d'achat au 31.03.18	660	70 545	0	350	71 555
Amortissements cumulés au 01.04.17	-660	-41 070	0	-133	-41 863
Amortissements 2017/2018	0	-1 074	0	-6	-1 080
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.03.18	-660	-42 144	0	-139	-42 943
Valeur comptable nette au 31.03.18	0	28 401	0	211	28 612

11- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2018	31.03.2017
Vis-à-vis des actionnaires	0	167
Vis-à-vis de tiers	62	278
Total	62	445

12- Autres créances à court terme

en mille CHF	31.03.2018	31.03.2017
Vis-à-vis des actionnaires	0	0
Vis-à-vis de tiers	0	1
Total	0	1



13- Actifs de régularisation

en mille CHF		31.03.2018	31.03.2017
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers		65	98
Avoir fiscal		0	0
Total		65	98

14- Dettes financières à long terme portant intérêts

en mille CHF		31.03.2018	31.03.2017
Taux d'intérêt	Durée		
1.95 %	29.03.16-29.03.36	10 000	10 000
1.31 %	29.03.16-29.03.26	7 000	8 000
Total		17 000	18 000

15- Dettes résultant d'achats et de prestations

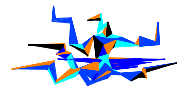
en mille CHF		31.03.2018	31.03.2017
Vis-à-vis des actionnaires		314	105
Vis-à-vis de tiers		179	174
Total		493	279

16- Dettes financières à court terme portant intérêts

en mille CHF		31.03.2018	31.03.2017
Taux d'intérêt	Durée		
1.31 %	29.03.18-29.03.19	1 000	1 000
Total		1 000	1 000

17- Passifs de régularisation

en mille CHF		31.03.2018	31.03.2017
Redevances et impôt spécial		49	60
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers		328	346
Dettes fiscales		3 877	3 744
Total		4 254	4 150



18- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. La société n'est donc pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

19- Relations avec des sociétés liées

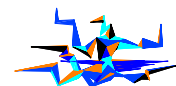
Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément au contrat de partenaires.

20- Indications supplémentaires

En août 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives 2009 à 2011 à Lizerne & Morge SA. Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus. Toutefois, elle conteste le modèle de détermination du bénéfice imposable utilisé pour ces décomptes (modèle déterminé par le canton du Valais et applicable à toutes les sociétés de partenaires hydroélectriques). En 2017, la Commission Cantonale de Recours du Canton du Valais a rendu une décision proposant une autre méthode. Le recours adressé, en septembre 2017, au Tribunal Fédéral est pendant.

Il existe une divergence entre LMSA, le modèle du Canton du Valais et le modèle de la CCR. Les provisions pour impôts de 2012 à 2017 sont calculées sur la base du modèle déterminé par le Canton du Valais. La provision pour impôts 2018 est calculée sur la base d'un dividende garanti. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Lizerne & Morge SA au 31.03.2018.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2017/18	2016/17
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421 000	421 000
Résultat au bilan	421 000	421 000
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400 000	400 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	21 000	21 000
Report à nouveau	-	-
Total	421 000	421 000

Sion, le 5 juin 2018

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Christian Bitschnau

Nicolas Antille

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DE LIZERNE ET MORGE SA, A SION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mars 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

A blue ink signature of Christelle Sierro Fardel, consisting of a stylized, flowing script.

Christelle Sierro Fardel
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

A blue ink signature of Christophe Pitteloud, written in a cursive style and enclosed in a light blue oval.

Christophe Pitteloud
Expert-réviser agréé

Martigny, le 6 juin 2018